

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 04 avril 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
25/03/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 06/04/2016
et publication du : 06/04/2016

L'an deux mille seize, le lundi quatre avril à vingt heures à la salle municipale de Mairy-Mainville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : M. THIRIAT
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET, BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE,
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BRUSCO est représenté par Mme KINTZINGER
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI est représentée par M. PEDESINI
Commune de PIENNES : M. MAZZOCCO est représenté par M. LEON

Etaient absents (excusés) :

Commune de TRIEUX : MM MASCELLI, MIRJOLET

Secrétaire de séance : M. KUEN

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Vu le marché signé avec l'entreprise MTP pour le lot 2 Enfouissement des réseaux secs de l'opération Traverse du Village d'AVILERS Tranche 1,

Considérant les petites adaptations de chantier, en nature de prestations et en quantités,

Vu la proposition d'avenant rédigée par le maître d'œuvre, en variation de - 0,8 %,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant du Lot 2 pour la Traverse d'AVILLERS Tranche 1 avec M.T.P. comme suit :

| | |
|-----------------------|-------------|
| Marché initial HT | 54.880,50 € |
| Avenant 1 HT | - 465,96 € |
| Marché + Avenant 1 HT | 54.414,54 € |

- D'autoriser le Président à signer et signer et exécuter ledit avenant.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON

